

Direction Générale du Travail  
**Service dépôt des accords**  
**Bureau RT2**  
39-43, quai André Citroën  
75902 PARIS Cedex 15

Paris, le 07 Mars 2022

**Objet : notification d'adhésion**

Madame, Monsieur,

A l'issue du récent cycle de mesure de la représentativité patronale, la Confédération Nationale des Glaciers de France (CNGF) a été reconnue représentative par arrêté du 8 novembre 2021 fixant la liste des organisations patronales d'employeurs reconnues représentatives dans la CCN de la Pâtisserie (IDCC 1267).

Aussi, en application des dispositions des articles L.2261-3 et L.2261-4 du code du travail, nous vous confirmons par la présente **le renouvellement de l'adhésion de la Confédération Nationale des Glaciers de France (CNGF) à :**

- **la convention collective nationale de la Pâtisserie**, brochure n°3215, IDCC 1267 **ainsi qu'à l'ensemble des avenants et accords rattachés en vigueur.**

Dans cette perspective, nous vous joignons **la copie des courriers de notification** adressés aux Organisations syndicales de salariés et d'employeurs concernées **ainsi que les preuves de notification.**

Nous vous saurions gré de bien vouloir procéder à leur enregistrement.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Le Président

*P.J.:- copie des courriers de notification adressés aux Organisations syndicales de salariés et d'employeurs concernées*  
- preuves de notification.